



ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2017, les ordonnances suivantes :

- **B-3**, o. 058, **C-4.1**, o. 129, **O-0.1**, o 067, **P-1**, o.047 relatives à la programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **O-0.1**, o. 068 Ordonnance déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir devant le 1224, avenue du Mont-Royal Est.
- **O-0.1**, o. 069 déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir devant le 1309, avenue Laurier Est
- **O-0.1**, o. 070 déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir du côté sud de l'avenue Duluth Est immédiatement à l'est du boulevard Saint-Laurent, pour le commerce situé au 4021, boulevard Saint-Laurent
- **O-0.1**, o. 071 déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour le commerce situé au 21, rue Saint-Viateur Ouest.
- **O-0.1**, o. 072 déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour le commerce situé au 4165, rue Saint-Hubert
- **01-277**, o. 008 relative à l'événement « Grand Prix Cycliste 2017 de Montréal »
- **01-277**, o. 009 relative à l'événement « 20e anniversaire de UBISOFT Divertissements inc. »

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**) et du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal (01-277)*

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 7 juillet 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx